

ASSEMBLÉE NATIONALE13 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 292

présenté par

Mme Sanquer, Mme Auconie, M. Guy Bricout, M. Dunoyer, M. Gomès, M. Meyer Habib,
M. Lagarde, M. Ledoux, M. Naegelen, Mme Sage, M. Vercamer et M. Zumkeller

ARTICLE 26 TER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – Le présent article est applicable à la Polynésie française. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un amendement de repli visant à appliquer en Polynésie française l'augmentation du crédits d'heures des conseillers municipaux dans l'exercice de leurs fonctions.

Il s'avère que cette mesure va dans le bon sens et le code général des collectivités territoriales s'appliquant à la Polynésie française, il convient donc d'y étendre ce dispositif.